



**LES JEUNES  
IHEDN**

**[RECHERCHE]**

# **DE LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE À LA MINORITÉ : LES CHRÉTIENS D'ORIENT**



**Par Justine Le Medo**

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHED.*

## À PROPOS DE L'ARTICLE

Pourquoi l'expression « chrétiens d'Orient » s'est-elle imposée plutôt que « chrétiens en Orient » ou « chrétiens du Moyen-Orient » ? Cette appellation est une construction historique liée à la politique française au Moyen-Orient. Celle-ci a favorisé la présentation de ces populations sous les traits d'une minorité à protéger. Progressivement, le concept de « minorité » s'est substitué à celui de « communautés religieuses » hérité de l'Empire ottoman. Cette évolution de statut a modifié la manière dont ils sont perçus et administrés. La place qu'ils occupent désormais dans les sociétés du Moyen-Orient s'avère être le résultat de cette mutation.

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Justine Le Medo** est étudiante à Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le master Histoire contemporaine de l'Afrique, du Maghreb et du Moyen-Orient.

« La France, vous le savez, entretient une longue histoire avec les chrétiens d'Orient, une très longue histoire [...] et comme elle l'a fait à travers le temps, continuera de protéger les chrétiens en Orient »<sup>1</sup>. Ce discours, prononcé par Emmanuel Macron en 2017 lors de l'inauguration de l'exposition *Sur les traces des chrétiens d'Orient* à l'Institut du monde arabe<sup>2</sup>, s'inscrit dans une tradition politique et diplomatique ancienne qui fait de la France la protectrice des chrétiens d'Orient. Cette déclaration révèle la persistance d'un imaginaire diplomatique et religieux enraciné dans l'histoire française<sup>3</sup>.

L'expression « chrétiens d'Orient » est un terme générique, qui regroupe un ensemble de populations hétérogènes dont le dénominateur commun est le christianisme. Elle relève ainsi un abus de langage dans la mesure où ces communautés ne se définissent pas elle-même sous cette appellation ; c'est par commodité d'usage que l'expression est employée<sup>4</sup>. Cette expression est avant tout une construction française, forgée au XIX<sup>ème</sup> siècle par les orientalistes et les milieux catholiques français. Elle permet à la fois de défendre une identité catholique et de constituer un levier d'influence de la politique extérieure de la France dans la région<sup>5</sup>. L'expression apparaît vers 1860 après les massacres des chrétiens au Mont Liban et à Damas<sup>6</sup>. L'opinion française, en particulier catholique, se mobilise. C'est dans ce contexte que naît l'Œuvre d'Orient fondée en 1856, qui

<sup>1</sup> JOBERT, Nathan. « La protection des chrétiens d'Orient, le renouveau d'une politique étrangère confessionnelle de la France ». *L'Année des relations internationales 2025-2026 : Le temps des puissances désinhibées*, Éditions Panthéon-Assas, 2025, p. 869-882. *Annuaire français de relations internationales* [en ligne], mis en ligne le 30 juin 2025 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/l-annee-des-relations-internationales-2025-2026--9782376510734-page-869?lang=fr>. MACRON, Emmanuel. *Inauguration de l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2 000 ans d'histoire »* [discours]. Institut du monde arabe, Paris, 26 septembre 2017.

<sup>2</sup> EVIN, Florence. « Exposition : sur les traces des chrétiens d'Orient ». *Le Monde* [en ligne], 2 octobre 2017. Arts. *Le Monde*, [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/arts/article/2017/09/29/reportage-sur-les-traces-des-chretiens-d-orient\\_5193746\\_1655012.html](https://www.lemonde.fr/arts/article/2017/09/29/reportage-sur-les-traces-des-chretiens-d-orient_5193746_1655012.html).

<sup>3</sup> JOBERT, Op, cit.

<sup>4</sup> France Culture. *La France et les chrétiens d'Orient, avec Carine Marret* [podcast en ligne]. Radio France, 25 mai 2025 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/chretiens-d-orient/la-france-et-les-chretiens-d-orient-1866405>.

<sup>5</sup> JOBERT, Op, cit.

<sup>6</sup> Ibid ; HEYBERGER, Bernard, et GIRARD, Aurélien. « Chrétiens au Proche-Orient : Les nouvelles conditions d'une présence ». *Archives de sciences sociales des religions* [en ligne], vol. 171, 2015, p. 11-35, mis en ligne le 1 septembre 2018 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : Histoire. *shs.cairn.info*, <https://doi.org/10.4000/assr.27009>.

participe à la protection des chrétiens, et que Napoléon III en fait un axe majeur de sa politique extérieure<sup>7</sup>.

L'expression recouvre des réalités linguistiques, confessionnelles et culturelles diverses. Les chrétiens d'Orient appartenant à une pluralité d'Église. Sur le plan religieux, deux grandes branches définissent ces communautés : les catholiques et les orthodoxes ; auxquelles se rattachent six rites orientaux : Arméniens, Coptes, Melkites, Chaldéens, Maronites et Syriaques<sup>8</sup> qui se divisent sur la nature du Christ. Leur nombre est aujourd'hui estimé entre 12 et 13 millions de fidèles au Moyen-Orient, tandis que 8 millions vivent en diaspora<sup>9</sup>. Selon Christian Lochon, universitaire, arabisant et spécialiste du monde arabe et des chrétiens au Proche-Orient, « les chrétiens sont aujourd'hui partout en Orient des minorités. Ils constituent 33 % de la population au Liban (1,8 million), 10 % en Égypte (10 millions), 6 % en Syrie (600 000), 3 % en Irak (300 000), 3 % en Jordanie (200 000) »<sup>10</sup>. Ceci-dit, il est difficile de définir la démographie des chrétiens d'Orient tend la délimitation géographique de « l'Orient » fluctue. Elle peut s'étendre au-delà du Proche-Orient pour inclure le Maghreb, ou s'étendre du Pakistan à l'Éthiopie, selon les définitions mobilisées.

Le terme « minorité », appliqué aux populations chrétienne et juives, apparaît tardivement et sert à justifier l'ingérence des puissances européennes<sup>11</sup> qui s'érigent en protectrices de ces communautés au sein d'un Empire ottoman en déclin. La question des chrétiens d'Orient demeure aujourd'hui au cœur de la

<sup>7</sup> HEYBERGER et GIRARD, Ibid.

<sup>8</sup> HEYBERGER, Bernard. « Chrétiens d'Orient ». *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015, p. 260-63.

<sup>9</sup> France Culture. *Diasporas chrétiennes, avec Antoine Fleyfel* [podcast en ligne]. Radio France, 8 juin 2025 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/chretiens-d-orient/diasporas-chretiennes-avec-antoine-fleyfel-2475295>.

<sup>10</sup> LOCHON, Christian. « Les chrétiens dans l'Orient : l'apport de l'histoire des religions à la coexistence religieuse en Méditerranée ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [en ligne], n° 145, 2020, p. 81-99, mis en ligne le 1 août 2020 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : [journals.openedition.org, https://doi.org/10.4000/chrhc.14178](https://journals.openedition.org/chrhc/14178).

<sup>11</sup> HEYBERGER, Bernard. « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation ». *Les chrétiens d'Orient*, collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, avril 2020, p. 94-119. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 28 avril 2020 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/les-chretiens-d-orient--9782715403086-page-94?lang=fr>.

diplomatie française. La rencontre du ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot, le 3 janvier 2025<sup>12</sup>, avec des représentants des communautés chrétiennes en Syrie montre la persistance de cette préoccupation. La France continue d'être soucieuse de la manière dont les États du Moyen-Orient gèrent ces minorités. Aujourd'hui, « *une crise de la question des minorités dans la région* »<sup>13</sup> influence les stratégies d'adaptation mises en place par ces populations souvent marginalisées. Comment la notion de « chrétien d'Orient », construite dans le contexte du déclin de l'Empire ottoman, a-t-elle été réinvestie par les États du Moyen-Orient dans leurs politiques de gestion des minorités ? Les chrétiens, minoritaires dans l'Empire ottoman sunnite, se sont vus affubler la désignation de minorité et de « chrétiens d'Orient » par la France. Ces communautés ont connu une évolution de leurs statuts avec le démantèlement de l'Empire ottoman et une redéfinition de leurs situations avec l'émergence des États. Cette évolution s'est poursuivie dans un Moyen-Orient en recomposition, désormais largement structuré par une prépondérance de l'islam, au sein duquel les chrétiens ont dû redéfinir leur place.

## De la communauté religieuse à la minorité : l'héritage ottoman

### Un empire pluriel organisé autour de communautés religieuses

L'Empire ottoman, à son apogée, s'étend sur trois continents et englobe une multitude de communautés. Une distinction fondamentale s'opère entre les musulmans et les non-musulmans<sup>14</sup>, l'État est centralisé sous l'autorité d'un sultan sunnite et les communautés religieuses non-musulmanes connaissent une

<sup>12</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. « Syrie – Q&R – Extrait du point de presse (03.01.25) ». *France Diplomatie* [en ligne], 3 janvier 2025 [consulté le 18/01/2026]. Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/evenements/actualites-2025/article/syrie-q-r-extrait-du-point-de-presse-03-01-25>.

<sup>13</sup> HEYBERGER, Op, cit.

<sup>14</sup> PICAUDOU, Nadine, et SIGNOLES, Aude. « Proche et Moyen-Orient contemporain ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne], mis en ligne le 28 janvier 2011 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/proche-et-moyen-orient-contemporain>.

certaine autonomie grâce au système des millets. Le statut de *dhimmi*, terme présent dans le Coran<sup>15</sup>, est un contrat de protection perpétuellement renouvelé qui s'applique aux populations non musulmanes et qui leur permet de vivre en terre musulmane. Ce statut est repris et aménagé par le pouvoir ottoman dans le cadre du système des *millets*, qui organise juridiquement et administrativement les communautés. Chaque *millet* constitue une communauté définie par sa religion, placée sous l'autorité d'un patriarche, ce dernier sert d'intermédiaire avec le pouvoir central. Les *millets* organisent leurs propres structures – écoles, fontaine, lieux de cultes – et exercent une autonomie en matière d'état civil ou de statut personnel, fondée sur le droit canonique ou rabbinique. Si les *millets* bénéficient de la protection de l'État ottoman (statut de *dhimmi*), leur statut demeure inégalitaire. Les membres de ces communautés sont soumis au paiement de la *jizya*, impôt spécifique aux non-musulmans<sup>16</sup>. À l'origine, trois *millets* principaux sont officiellement reconnus : le *millet* juif, le *millet* arménien et le *millet* grec-orthodoxes (Rûm)<sup>17</sup>. À partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, de nouveaux *millets* apparaissent, notamment protestants ou catholiques, souvent liées à des puissances étrangères. Ils inquiètent le pouvoir ottoman qui y perçoit l'ingérence de ces puissances européennes. Ces dernières justifient leurs interventions dans l'Empire ottoman au nom de la protection des minorités religieuses<sup>18</sup>.

### La fin du statut de *dhimmi* et les réformes du XIX<sup>ème</sup> siècle

Le statut de *dhimmi* est progressivement remis en cause au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous les pressions européennes et l'influence des idéaux de la Révolution

<sup>15</sup> PIGNON, Tatiana. « Les dhimmî dans l'Empire ottoman ». *Les clés du Moyen-Orient* [en ligne], 25 mars 2013, modifié le 22 avril 2020 [consulté le 14/01/2026]. Disponible sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-dhimmi-dans-l-Empire-ottoman.html>.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> URSINUS, Michael. « Communautés », *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015, p. 280-83.

<sup>18</sup> VERMEREN, Pierre. « Chapitre VI. Le retour de la protection des chrétiens d'Orient au Levant ». *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*, Belin, 2016, p. 89-103. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 12 novembre 2019 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/la-france-en-terre-d-islam--9782701196640-page-89?lang=fr>.

française. L'État ottoman engage des réformes connues sous le nom de *Tanzimat* (1839-1876), des mesures visant à moderniser l'administration et le droit. Dans ce contexte, les édits de 1839 (*Hatt-i Şerif de Gülhane*) et de 1856 (*Hatt-i Hümayun*), proclament l'égalité civile entre musulmans et non-musulmans par la suppression du statut de *dhimmi*<sup>19</sup>. Cependant, si l'égalité est affirmée et le statut de *dhimmi* supprimé, les *millets* persistent, notamment en matière de statut personnel. Les musulmans perçoivent dans cette égalité un privilège accordé aux minorités sous influence étrangère. L'ère des *Tanzimats* renforce la centralisation de l'État par la création de tribunaux séculiers (*nizamiye* à partir de 1869), l'élaboration de codes juridiques inspirés des modèles européens, notamment français, et la promotion d'une idéologie d'ottomanisme destinée à unifier l'Empire<sup>20</sup>. Cependant, dans ce contexte, les *millets* deviennent progressivement des foyers de contestation politique et de mobilisation nationale. Le *millet* arménien affirme dès lors, des revendications autonomistes et nationalistes<sup>21</sup>.

### Le renouveau culturel des *millets*

La déliquescence de l'Empire ottoman, désignée comme la « Question d'Orient », suscite en réaction un renouveau culturel et linguistique centré sur l'arabe. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la *Nahda*, ou « renaissance », est un mouvement intellectuel et culturel fondé sur la réhabilitation de la langue arabe<sup>22</sup> et l'affirmation d'un nationalisme arabe en réponse à l'idéologie unificatrice de l'ottomanisme. Les chrétiens participent pleinement à ce mouvement<sup>23</sup> : grâce à une alphabétisation

<sup>19</sup> AYMES, Marc. « Tanzimat ». *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015, p. 1125-1128.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> PIGNON, Op, cit.

<sup>22</sup> DUPONT, Anne-Laure. « Nahda ». *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015, p. 849.

<sup>23</sup> HEYBERGER, Bernard. « Chapitre V. L'Empire ottoman ». *Les chrétiens d'Orient*, Presses Universitaires de France, 2020, p. 70-93. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 28 avril 2020 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/les-chretiens-d-orient--9782715403086-page-70?lang=fr>.

élevée et développée par les réseaux d'éducation missionnaire, ils figurent parmi les penseurs de la *Nahda*.

La diffusion de la *Nahda* par la presse et l'imprimerie stimule une prise de conscience linguistique et culturelle : la langue devient un marqueur central dans l'identité. L'équivalent de la *Nahda* se retrouve dans différentes langues. Les Arméniens transposent la langue vernaculaire en langue écrite, par l'intermédiaire des journaux, ce qui entraîne aussi une uniformisation des dialectes et une « réarménisation » culturelle<sup>24</sup>. Ce renouveau dépasse les enjeux linguistiques et nourrit un protonationalisme. Le terme *millet*, qui désigne à l'origine une communauté religieuse, évolue alors pour désigner une nation au sens moderne du terme : l'éveil nationaliste a commencé.

## La création et le renforcement de la minorité en réaction aux nationalismes

### La minorité dans le processus de création des États

À la fin de l'Empire ottoman et lors de son démembrement, la notion de minorité devient centrale, notamment dans les stratégies des puissances européennes. Selon Benjamin T. White, historien, les minorités sont en partie produites par les puissances impériales<sup>25</sup>. De son côté, Bat Ye'or<sup>26</sup>, historienne, théorise la notion de « *dhimmitude* »<sup>27</sup> insistant sur la vulnérabilité des chrétiens d'Orient et la surexposition de la situation des chrétiens du Moyen-Orient<sup>28</sup>. Les missions catholiques et protestantes jouent un rôle majeur dans la création d'institutions

<sup>24</sup> STRAUSS, Johann, « Arméniens, le long XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1914) », *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015, p. 117-121.

<sup>25</sup> WHITE, Benjamin. *The nation-state form and the emergence of "minorities" in French Mandate Syria, 1919-1939* [thèse de doctorat en ligne]. 2009. ProQuest Dissertations & Theses Global [en ligne] [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://www.proquest.com/dissertations-theses/nation-state-form-emergence-minorities-french/docview/898751905/se-2>.

<sup>26</sup> Pseudonyme de Gisèle Littman.

<sup>27</sup> BAT YE'OR. *Les chrétiens d'Orient entre jihâd et dhimmitude : VIIe-XXe siècles*. Éditions du Cerf, Paris, 1991. 529 pages.

<sup>28</sup> PIGNON, Op, cit.

éducatives et culturelles, en fondant dès le XIX<sup>ème</sup> siècle des écoles et des hôpitaux qui favorisent l'alphabétisation. Elles cherchent à attirer et à encadrer les communautés locales en les rattachant à leurs Églises respectives – les maronites pour les missions catholiques françaises – ce qui engendre une concurrence missionnaire. Le pouvoir ottoman renforce la surveillance des populations chrétiennes, par le contrôle des écoles confessionnelles, ce qui les stigmatise. Pourtant les chrétiens espèrent encore une citoyenneté ottomane mais ces espoirs sont déçus par l'essor d'un nationalisme ethnique turc, fondé sur l'islam<sup>29</sup>. Après la révolution de 1908, une « turquification » rend les minorités incompatibles avec le projet d'État-nation<sup>30</sup>. Parallèlement, la France prolonge sa tradition de protection des chrétiens d'Orient pour légitimer ses ambitions coloniales et mandataires en Syrie et au Liban. Les politiques françaises entretiennent le lien avec les maronites et poursuivent le financement des écoles chrétiennes<sup>31</sup>. Pourtant, les chrétiens s'engagent pleinement dans les mouvements nationalistes, à l'instar d'Antoun Saadé, fondateur du Parti populaire syrien, ou encore de Michel Aflaq, cofondateur du parti Baath en Syrie. En Égypte, dès 1952, les chrétiens sont marginalisés malgré la présence copte importante, notamment dans le parti Wafd<sup>32</sup>. Au Liban, le Pacte national de 1943 institue un partage confessionnel du pouvoir, confirmé par l'Accord de Taëf en 1991<sup>33</sup>. Les coups d'État militaires en Égypte (1952), en Irak (1958) et en Syrie (1963), mettent fin aux régimes parlementaires. Dès lors, à l'exception du Liban, les chrétiens apparaissent comme une minorité dans les nouveaux États (États-nations)<sup>34</sup>. La protection internationale de ces minorités est perçue après les indépendances

<sup>29</sup> URSINUS, Op, cit

<sup>30</sup> BOZARSLAN, Hamit. « Les minorités en Turquie ». *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques* [en ligne], 31 octobre 2005 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://revue-pouvoirs.fr/les-minorites-en-turquie/>.

<sup>31</sup> JOBERT, Op, cit.

<sup>32</sup> LOCHON, Op, cit.

<sup>33</sup> Ibid ; BARREAU, Montaine. « Les chrétiens d'Orient : quelle place dans l'histoire moyen-orientale ? ». *Centre Étudiant pour la Recherche Stratégique* [en ligne], novembre 2024 [consulté le 15/01/2026]. Disponible sur : <https://crssciencepo.com/levant/les-chretiens-dorient-quelle-place-dans-lhistoire-moyen-orientale>.

<sup>34</sup> LOCHON, Ibid.

comme une « *atteinte à la souveraineté nationale* »<sup>35</sup> et les chrétiens eux-mêmes rejettent la notion de minorité qui les stigmatise<sup>36</sup>.

## Le rôle de la France dans la création de la notion de « chrétiens d'Orient »

La France figure parmi les premières puissances européennes à avoir noué des relations privilégiées avec l'Empire ottoman. Les capitulations conclues en 1536 entre François Ier et Soliman le Magnifique, initialement de nature commerciale, accordent à la France des prérogatives diplomatiques et consulaires qui s'étendent progressivement à la protection des chrétiens<sup>37</sup>. Ce cadre favorise l'émergence d'une clientèle chrétienne jouant le rôle d'intermédiaire, renforcé par des réseaux et privilèges renouvelés par les différents régimes français<sup>38</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les puissances européennes interviennent dans la gestion des minorités et contribuent à la construction diplomatique des « chrétiens d'Orient » comme leviers dans la recomposition étatique du Moyen-Orient<sup>39</sup>. Au Liban, la rivalité franco-britannique accentue les tensions entre maronites et druzes, chacun bénéficie de la protection d'une puissance étrangère<sup>40</sup>. Malgré l'anticléricalisme de la Troisième République<sup>41</sup>, la diplomatie française maintient cette tradition de protection. L'Œuvre d'Orient, fondée en 1856 à la suite du traité

<sup>35</sup> HEYBERGER, Bernard. « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation ». *Les chrétiens d'Orient*, collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, avril 2020, p. 94-119. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 28 avril 2020 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/les-chretiens-d-orient--9782715403086-page-94?lang=fr>.

<sup>36</sup> France Culture. *La France et les chrétiens d'Orient, avec Carine Marret* [podcast en ligne]. Radio France, 25 mai 2025 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/chretiens-d-orient/la-france-et-les-chretiens-d-orient-1866405>.

<sup>37</sup> LOCHON, Op, cit.

<sup>38</sup> SAUL, Samir. « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire : regards français sur les suites de l'accord Sykes-Picot (1916-1938) ». *Guerres mondiales et conflits contemporains* [en ligne], 2015/1, n° 257, 2015, p. 111-136, mis en ligne le 11 mai 2015 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2015-1-page-111?lang=fr>.

LOUIS, Florian. « Chapitre 1. Le Moyen-Orient en mutation (1876-1914) ». *Incertain Orient. Le Moyen-Orient de 1876 à 1980*, Presses Universitaires de France, 2016, p. 27-120. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 4 décembre 2019 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/incertain-orient--9782130749103-page-27?lang=fr>.

<sup>39</sup> JOBERT, Op, cit.

<sup>40</sup> BARON, Xavier. « Chapitre 2. Le jeu des grandes puissances ». *Histoire de la Syrie, 1918 à nos jours*, Tallandier, 2014, p. 21-30. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 3 novembre 2015 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/histoire-de-la-syrie--9791021007239-page-21?lang=fr>.

<sup>41</sup> JOBERT, Op, cit.

de Paris mettant fin à la guerre de Crimée, incarne cette politique en assurant une aide aux communautés chrétiennes. L'action du Second Empire, lors des massacres du Mont-Liban et de Damas en 1860, constitue une des premières interventions humanitaires qui participe à une réflexion sur le droit d'ingérence humanitaire<sup>42</sup>. Les « chrétiens d'Orient » se trouvent alors associés à une image de vulnérabilité. Au XX<sup>e</sup> siècle, les mandats français et le traité de Sèvres (1920) s'inscrivent dans cette continuité. Récemment, cette tradition s'est trouvée renouvelée. François Hollande a saisi les instances onusiennes sur le sort des chrétiens du Moyen-Orient tandis qu'Emmanuel Macron renforce les liens entre l'État et l'Œuvre d'Orient<sup>43</sup> face à la montée des violences envers les chrétiens.

### La persécution des minorités chrétiennes

La persécution des minorités chrétiennes s'inscrit dans le processus de construction des États-nations à la fin de l'Empire ottoman. Les chrétiens sont de plus en plus perçus comme des ennemis intérieurs, ce qui alimente la spirale des violences<sup>44</sup>. Cette dynamique atteint son paroxysme durant la Première Guerre mondiale avec les génocides arméniens et assyro-chaldéen, analysés notamment par Arnold Toynbee<sup>45</sup>, historien, diplomate et contemporain des événements. Pensée par l'État, cette violence de masse inspire à Raphaël Lemkin<sup>46</sup>, juriste polonais et américain, la notion de génocide<sup>47</sup>. La question devient dès lors un

<sup>42</sup> JOBERT, Nathan. « L'Œuvre d'Orient et l'invention de la tradition française de protection des chrétiens d'Orient ». *Les Cahiers d'EMAM* [en ligne], n° 32, 2020, mis en ligne le 5 mai 2020 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/emam.2489>.

<sup>43</sup> JOBERT, « La protection des chrétiens d'Orient, le renouveau d'une politique étrangère confessionnelle de la France », Op, cit.

<sup>44</sup> France Culture. *Grand entretien avec Raymond H. Kévorkian : épisode 1/4 du podcast « Comprendre le génocide des Arméniens : de 1915 à 2015 »* [vidéo en ligne]. Radio France, 13 avril 2015 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/grand-entretien-avec-raymond-h-kevorkian-4132728>.

<sup>45</sup> TOYNBEE, Arnold J. *Les massacres des Arméniens : le meurtre d'une nation (1915-1916)*. Préface de Claire Mouradian. Payot, 2012. 320 pages.

<sup>46</sup> LEMKIN, Raphael. *Axis rule in occupied Europe: laws of occupation, analysis of government, proposals for redress*. Lawbook Exchange, Clark (N.J.), 2008. 742 pages. *Internet Archive* [en ligne] [consulté le 27/01/2026].

<sup>47</sup> BECKER, Annette. « 15. Raphael Lemkin, l'extermination des Arméniens et l'invention du mot génocide ». *Le génocide des Arméniens. Un siècle de recherche, 1915-2015*, Armand Colin, 2015, p. 192-202. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 22 février 2022 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/le-genocide-des-armeniens--9782200294427-page-192?lang=fr>.

enjeu mémoriel et diplomatique. La France reconnaît officiellement le génocide arménien en 2001<sup>48</sup>, tandis que la Turquie adopte une position ambivalente, malgré certaines tentatives d'ouvertures sur la question arménienne sous les présidences de Turgut Özal puis de Recep Tayyip Erdogan. Le discours officiel oscille entre un négationnisme destiné à satisfaire les courants nationalistes turcs et des gestes limités de reconnaissance visant à plaire à la communauté internationale<sup>49</sup>. Cette question mémorielle s'inscrit dans une histoire plus large de violences et de persécutions qui touchent encore aujourd'hui les chrétiens du Moyen-Orient, notamment en Irak et en Syrie. En Irak, les violences sont quotidiennes et l'assassinat en 2008 de l'évêque de Mossoul, Mgr Paulos Faraj Rahho<sup>50</sup> en est un témoignage. Toutefois, réduire les chrétiens d'Orient à un rôle de victimes serait inexact. Ils sont également acteurs à part entière des conflits régionaux comme en témoigne la création des Phalanges chrétiennes par Pierre Gemayel en 1936<sup>51</sup>. D'abord un groupe paramilitaire puis un parti politique, Kateab (les Phalanges libanaises) est essentiellement maronite<sup>52</sup>. Durant la guerre civile libanaise (1975-1990), les Phalanges chrétiennes jouent un rôle majeur<sup>53</sup>. Selon Bernard Heyberger, historien, les chrétiens sont engagés dans les projets de construction nationale mais tendent pourtant à être de plus en plus invisibilisés, voire effacés des « *découpages territoriaux* »<sup>54</sup>.

<sup>48</sup> Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [en ligne]. *Legifrance* [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000403928>.

<sup>49</sup> KAZANCIGIL, Ali. « La Turquie face au génocide des Arméniens : de la négation à la reconnaissance ? ». *Politique étrangère* [en ligne], 2015/3, automne 2015, p. 73-81, mis en ligne le 2 septembre 2015 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-73?lang=fr>.

<sup>50</sup> BLANC, Pierre. « La place des chrétiens dans les sociétés arabes : histoire et actualité d'une longue quête ». *Confluences Méditerranée* [en ligne], 2008/3, n° 66, 2008, p. 9-25, mis en ligne le 1er janvier 2011 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-3-page-9?lang=fr>.

<sup>51</sup> Larousse. « Phalanges libanaises (en arabe Katā'ib) ». *Encyclopédie Larousse* [en ligne] [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Phalanges\\_libanaises/137895](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Phalanges_libanaises/137895).

<sup>52</sup> DELBÈS, Guy. « I. Proche et Moyen-Orient ». *Minorités mystérieuses d'Orient*, Hermann, 2017. p.11-107. *Cairn.info* [en ligne], mise en ligne le 16 janvier 2024 [consulté le 30 janvier 2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/minorites-mysterieuses-d-orient--9782705695033-page-11?lang=fr>.

<sup>53</sup> BARREAU, Op, cit.

<sup>54</sup> HEYBERGER, Bernard. « Conclusion ». *Les chrétiens d'Orient*, Presses Universitaires de France, 2020, p. 121-124. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 28 avril 2020 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/les-chretiens-d-orient--9782715403086-page-121?lang=fr>.

## La coexistence des minorités dans le monde musulman

« Mosaïque des minorités » : cartographier et recenser les minorités

L'existence des minorités chrétiennes au Moyen-Orient s'inscrit dans des sociétés qui se définissent majoritairement comme musulmanes. La notion de « *mosaïque des minorités* » cherche à rendre compte de la diversité confessionnelle et ethnique de la région, mais elle repose sur une construction intellectuelle à laquelle contribuent la cartographie, la statistique et la démographie<sup>55</sup>. Ces outils figent les identités et enferment les populations dans des catégories rigides en les définissant par leurs statuts minoritaires. Ils projettent un cadre national souvent inadapté à des groupes qui transcendent les frontières<sup>56</sup>. Cette approche peut également idéaliser une coexistence pacifiée. La minorité étant définie de manière numérique, la démographie devient un instrument central par les pouvoirs politiques. Au Liban, le recensement de 1932, réalisé sous mandat français, émet l'hypothèse d'une majorité maronite<sup>57</sup>. Lors de son indépendance en 1943, le Liban adopte un régime fondé sur un Pacte national qui répartit les fonctions politiques entre les communautés : un président maronite, un chef du gouvernement sunnite et un président du Parlement chiite<sup>58</sup>. Ce système, conçu pour garantir l'équilibre confessionnel, repose sur des données devenues obsolètes, le dernier recensement officiel remontant à 1932. Les tensions liées à cette répartition apparaissent dans le cadre d'une recomposition régionale et du conflit israélo-

<sup>55</sup> DEFAY, Alexandre. « Chapitre I. L'élaboration des structures politiques de l'espace proche-oriental ». *Géopolitique du Proche-Orient*, Presses Universitaires de France, 2016, p. 37-73. *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 13 avril 2016 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/geopolitique-du-proche-orient--9782130734987-page-37?lang=fr>.

<sup>56</sup> PÉTRIAT, Philippe. *Les chrétiens d'Orient : une histoire minoritaire ?* [cours], 15 octobre 2026.

<sup>57</sup> BARON, Xavier. « Chapitre IX. Les Libanais adoptent le Pacte national et s'affranchissent du mandat ». *Histoire du Liban Des origines à nos jours*, Tallandier, 2017. p.219-232. *Cairn.info* [en ligne], mise en ligne le 22 septembre 2020 [consulté le 30/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/histoire-du-liban--9791021022843-page-219?lang=fr>.

<sup>58</sup> JAULIN, Thibaut. « Démographie et politique au Liban sous le Mandat : les émigrés, les ratios confessionnels et la fabrique du Pacte national ». *Histoire & mesure* [en ligne], 2009/1, vol. XXIV, 2009, p. 189-210, *Cairn.info*, mis en ligne le 01 avril 2010 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2009-1-page-189?lang=fr> ; DISS, Mostapha, et ZOUACHE, Abdallah. « Une étude de la répartition du pouvoir confessionnel au Liban ». *Revue d'économie politique* [en ligne], 2015/4, vol. 125, 2015, p. 527-546, *Cairn.info*, mis en ligne le 31 août 2015 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-politique-2015-4-page-527?lang=fr>.

palestinien qui débouche sur la guerre civile. Celle-ci entraîne un affaiblissement durable des chrétiens, marqués par l'exode ou le recul démographique, consacrée avec les accords de Taëf signés en 1989<sup>59</sup>. En Syrie et en Irak, les baathistes, partis socialistes et défenseurs du nationalisme arabe, ont évité les statistiques confessionnelles<sup>60</sup> afin de ne pas officialiser des minorités susceptibles de remettre en cause l'unité nationale. En Iran, le christianisme est reconnu et encadré juridiquement avec une représentation parlementaire limitée<sup>61</sup>.

### L'islam au centre du gouvernement

Au XIXème siècle, l'affirmation de l'islam devient un élément de construction des États. Cette centralité s'inscrit dans les cadres constitutionnels. En Syrie, la Constitution de 1950 fait du droit musulman la source principale de la législation ; dans la Constitution actuelle, il n'est plus qu'une source parmi d'autres mais la religion du chef de l'État doit être l'islam<sup>62</sup>. En Égypte, un tournant décisif est opéré sous Anouar al-Sadate : la Constitution de 1971 fait de la charia « *une source du droit* », avant que l'amendement de 1980 n'en fasse la source principale de la législation jusqu'à aujourd'hui<sup>63</sup>. Les chrétiens sont ainsi considérés comme une minorité juridique. En Égypte, en 1955, l'abolition des tribunaux confessionnels entraîne l'application du droit musulman à des chrétiens pour des affaires de statut personnel<sup>64</sup>. À partir des années 1980, la faillite des idéologies nationalistes arabes favorise l'essor de l'islam politique. En 1979, la révolution islamique iranienne offre un modèle chiite en concurrence avec un islamisme sunnite promu par l'Arabie saoudite et les Frères musulmans<sup>65</sup>. En Arabie saoudite, la Déclaration islamique des droits de l'homme de 1979, rédigée par des oulémas wahhabites,

<sup>59</sup> BARREAU, Op, cit.

<sup>60</sup> HEYBERGER, « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation », Op, cit.

<sup>61</sup> Ibid ; BARREAU, Op, cit

<sup>62</sup> HEYBERGER, Op, cit.

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Ibid.

exclut les minorités religieuses (chrétiens et chiites) de toute égalité réelle<sup>66</sup>. Les islamismes constituent une nébuleuse de mouvements, du réformisme des Frères musulmans au Hezbollah, jusqu'au mouvements djihadistes transnationaux, et les rapports aux chrétiens varient profondément. Certains courants djihadistes font des chrétiens des cibles prioritaires au nom d'un panislamisme radical tandis que d'autres acteurs comme le Hezbollah ou le Hamas, les intègrent dans un cadre de protection, une forme de « *dhimmitude* »<sup>67</sup>. Les bouleversements liés aux Printemps arabes de 2011 accentuent ces dynamiques. En Syrie, la guerre civile ouvre la voie à l'essor de groupes djihadistes (Front al-Nosra) qui, entre 2013 et 2025, massacre les minorités chrétiennes. Ces crimes sont qualifiés de génocide par les pays occidentaux tandis que la Russie mobilise l'argument de la protection des chrétiens d'Orient pour justifier son soutien au régime de Bachar Al-Assad, perçu comme un refuge par les chrétiens<sup>68</sup>.

### Entre exil, repli et diaspora

La place prégnante de l'islam politique et les violences envers les chrétiens fragilisent leur position dans la société et favorisent trois réponses majeures : l'exil, le repli communautaire et la réorganisation institutionnelle des Églises<sup>69</sup>. Les violences constituent le principal facteur d'émigration. La guerre civile libanaise (1975-1990), l'invasion américaine de l'Irak en 2003 (la fin du régime Baath irakien avec l'exécution de Saddam Hussein), la montée en puissance de Daech à partir de 2014 ainsi que le conflit israélo-palestinien, provoquent des départs massifs<sup>70</sup>. Des territoires historiquement chrétiens se vident en grande partie de leurs habitants : la plaine de Ninive en Irak, Mossoul ou encore Bethléem<sup>71</sup>. En Irak, la population chrétienne passe d'environ 1,2 million en 2003 à moins de 300 000

<sup>66</sup> LOCHON, Op, cit.

<sup>67</sup> BLANC, Op, cit.

<sup>68</sup> BARREAU, Op, cit.

<sup>69</sup> BLANC, Op, cit ; HEYBERGER, « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation », Op, cit ; LOCHON, Op, cit.

<sup>70</sup> BLANC, Ibid ; HEYBERGER, Ibid ; LOCHON, Op, cit.

<sup>71</sup> HEYBERGER, Ibid.

aujourd'hui ; en Syrie, ils étaient près de 1,5 million en 2011 contre environ 250 000 aujourd'hui<sup>72</sup>. En Turquie, où un habitant sur quatre était chrétien vers 1900, il ne subsiste plus qu'environ 100 000 chrétiens sur 75 millions d'habitants en 2018<sup>73</sup>. Aux départs massifs s'ajoutent une stigmatisation : en Irak, les chrétiens sont accusés de collaboration avec les États-Unis après l'intervention de 2003<sup>74</sup>. Ceux qui restent développent des stratégies de repli communautaire sur l'Église ou les réseaux d'infrastructures. Après la fin de la guerre civile libanaise par exemple, les Églises maronite, grecques-orthodoxe et melkite se structurent pour peser davantage sur la scène politique et jouer un rôle d'intermédiaire entre les communautés et l'État<sup>75</sup>. Parallèlement, les diasporas deviennent des acteurs centraux, installées en Europe, en Amérique du Nord ou en Australie, et portent la mémoire des persécutions comme le Sayfo (génocide assyro-chaldéen de 1915), et mobilisent les leviers internationaux pour obtenir reconnaissance et protection<sup>76</sup>. Il est à noter que cette dynamique de l'exil et l'émigration chrétienne contribue à l'érosion du pluralisme de la région<sup>77</sup>.

## Conclusion

La notion de « chrétiens d'Orient » est le produit d'une construction historique progressive, liée au déclin de l'Empire ottoman et à la recomposition politique du Moyen-Orient. Dans l'Empire ottoman, les communautés chrétiennes s'inscrivent dans un environnement multiconfessionnel organisé autour des *millets*, qui garantissent une reconnaissance sans les considérer en minorité au sens moderne. Les réformes des *Tanzimat* au XIX<sup>ème</sup> siècle abolissent le statut de *dhimmi* et proclament une égalité juridique. Le contexte est propice à l'expression

<sup>72</sup> BARREAU, Op, cit ; LOCHON, Op, cit.

<sup>73</sup> LOCHON, Ibid.

<sup>74</sup> BARREAU, Op, cit.

<sup>75</sup> HEYBERGER, « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation », Op, cit.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> BLANC, Op, cit.

des nationalismes : les *Tanzimat*, le déclin de l'Empire ottoman et la *Nahda*. C'est dans ce contexte que la minorité s'impose, largement sous l'influence des puissances européennes. La France joue alors un rôle central dans la construction diplomatique des « chrétiens d'Orient » en s'érigeant en puissance protectrice. Loin d'être de simples bénéficiaires passifs de cette protection, les chrétiens participent pleinement aux mouvements intellectuels et nationalistes arabes mais se trouvent progressivement marginalisés dans les nouveaux États issus des indépendances. La persistance des violences, les génocides arménien et assyro-chaldéen et plus récemment la montée en puissance des groupes djihadistes, renforcent leur condition minoritaire associée à une protection internationale. Au sein des États du Moyen-Orient, la gestion des minorités chrétiennes s'inscrit désormais dans des cadres nationaux où l'islam occupe une place centrale. La montée de l'islam politique et l'affaiblissement des pouvoirs publics accroissent les discriminations, l'exil, le repli ou la diaspora. L'exil s'impose comme une stratégie de survie, faisant des chrétiens d'Orient des communautés toujours plus diasporiques, dont l'avenir dépasse désormais les frontières du Moyen-Orient<sup>78</sup>.

<sup>78</sup> BLANC, Pierre, et CHAGNOLLAUD, Jean-Paul. « Chrétiens, une implantation ancienne, un exode définitif ? ». *Atlas du Moyen-Orient. Aux racines de la violence*, Autrement, 2023, p. 30-31, *Cairn.info* [en ligne], mis en ligne le 1 juillet 2024 [consulté le 27/01/2026]. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/atlas-du-moyen-orient-aux-racines-de-la-violence--9782080424167-page-30?lang=fr>.

HEYBERGER, « Chapitre VI. Les chrétiens et la nation », Op, cit.



[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)